

# De Gaulle était-il pire que Macron ? Déclaration de Bastien-Thiry devant ses juges

écrit par Christine Tasin | 12 novembre 2022





*L'histoire qui se répète, à savoir la trahison de nos élus, préférant les musulmans aux Français, préférant l'étranger à la France, oblige à relire d'un oeil neuf la dernière déclaration de Bastien Thiry.*

**Jean** (dit parfois **Jean-Marie<sup>a</sup>**) **Bastien-Thiry**, né le 19 octobre 1927 à Lunéville, fusillé le 11 mars 1963 au fort d'Ivry, est un ingénieur en chef de deuxième classe du génie militaire

français (équivalant au grade de lieutenant-colonel) de l'Armée de l'air. Il est connu pour avoir organisé et dirigé l'attentat du Petit-Clamart, le 22 août 1962, dans le but de supprimer le général de Gaulle, alors président de la République, coupable à ses yeux de mener une politique criminelle en Algérie.

Condamné par un tribunal d'exception, la Cour militaire de justice, Jean Bastien-Thiry est passé par les armes par un peloton de sous-officiers français au fort d'Ivry. Il est le dernier condamné à mort à avoir été fusillé en France.

Wikipedia

*Il faut lire et relire les passages soulignés (par moi) en jaune, ils constituent des parallèles étonnants et interpellants entre notre situation et celle qui a amené Jean Bastien-Thiry à être fusillé, au nom de la France, pour la défense de la France. Il a agi en soldat et est mort en soldat.*

*Je demeure une admiratrice et une laudatrice de Charles de Gaulle, pour son combat pour la France, pour son indépendance et des USA et de Bruxelles et de l'OTAN, pour sa souveraineté et j'aimerais tant l'avoir actuellement à l'Elysée au lieu de la marionnette des mondialistes !*

*Je ne pardonne pas pour autant à De Gaulle sa trahison, l'Algérie. Je ne sais pas s'il avait le choix, mais je sais une chose c'est que sa trahison des pieds-Noirs qu'il a laissés se faire massacrer par le FLN tout au long de très longs mois, ordonnant, comble de l'abjection, aux soldats français de ne rien faire est impardonnable et laisse une tache indélébile sur notre histoire.*

<https://resistancerepublicaine.com/2022/07/05/discours-regis-5-jUILLET/>

*Je ne pardonne pas cet épisode abominable à De Gaulle mais*

*que dire alors de Macron qui, depuis près de 10 ans (il a commencé son rôle funeste auprès de Hollande, déjà) multiplie les trahisons, agit en continu pour faire disparaître notre culture, notre richesse, nos entreprises, notre indépendance et ne songe qu'à emmerder et réduire au silence ses opposants ?*

*Comparé à Macron, De Gaulle est un ange, un Dieu...*

*Macron l'ordure, Macron le traître, Macron l'empoisonneur, Macron l'assassin.*

**Christine Tasin**

## **DECLARATION DE JEAN BASTIEN-THIRY, le 2 février 1963**

**L'action dont nous répondons aujourd'hui devant vous présente un caractère exceptionnel et nous vous demandons de croire que seuls des motifs d'un caractère également exceptionnel ont pu nous déterminer à l'entreprendre. Nous ne sommes ni des fascistes ni des factieux mais des Français nationaux, Français de souche ou Français de coeur, et ce sont les malheurs de la patrie qui nous ont conduits sur ces bancs.** Je suis le chef de ceux qui sont ici, j'assume à ce titre toutes mes responsabilités et c'est pourquoi je parlerai au nom de mes camarades et plus longuement qu'ils ne l'ont fait avant moi.

**Nos motifs d'action sont liés aux conséquences de l'effroyable drame humain et national** qui, à la suite des événements qui se sont déroulés en Algérie depuis bientôt cinq ans, ont mis en jeu, et **mettent encore journallement en jeu la liberté, les biens et la vie de très nombreux Français** ; après **avoir mis en jeu l'existence même**, en tant

que telles, de collectivités nationales dans leur ensemble, et l'existence même du principe de l'unité nationale.

**Nos motifs d'action sont liés aussi, et par voie de conséquence, au danger, mortel, à notre avis, que fait courir à notre pays l'actuel pouvoir de fait** : par suite des conditions dans lesquelles a été obtenu ce qu'on a osé appeler le règlement du problème algérien, des principes et des lois qui sont, ou qui devraient être à la base de la vie nationale, ont été mis en question. Les nations sont mortelles et, dans un passé lointain ou proche, des nations ont cessé d'exister en tant que telles. **Le danger que court actuellement ce pays ne vient pas d'un risque de destruction physique ou matérielle : il est plus subtil et plus profond car il peut aboutir à la destruction de valeurs humaines, morales et spirituelles qui constituent le patrimoine français.**

**Ce patrimoine procède d'un héritage qui est à la fois grec, latin, occidental et chrétien et repose sur une conception précise de la liberté et de la dignité de l'homme et des collectivités humaines et sur la mise en application de principes fondamentaux qui ont un caractère universel et qui sont la recherche et le souci de la justice, le respect de la vérité et de la parole donnée et la solidarité fraternelle entre tous ceux qui appartiennent à la même collectivité nationale. Nous croyons qu'on ne viole pas impunément et cyniquement ces différents principes sans mettre en péril de mort, dans son esprit et dans son âme, la nation tout entière ; sans la mettre, par le fait même, à la merci des diverses formes de matérialisme moderne, au premier rang desquels se place évidemment le totalitarisme communiste, négateur de la liberté humaine, qui empêche l'homme et les collectivités de s'épanouir librement, en en faisant de simples éléments dans le cadre et au service d'une doctrine perverse et fautive.**

Nous croyons nécessaire, au début de cette déclaration, de

rappeler brièvement ce que furent, au cours des cinq dernières années, les principaux aspects du drame algérien. Ce drame n'appartient pas encore au passé ; il est inscrit aujourd'hui dans la chair et dans le cœur de millions d'êtres humains.

Rappelons-nous que la période de mai-juin 1958 avait été précédée par des mois de troubles et d'incertitudes qui avaient ébranlé l'armée française et l'opinion publique. Un changement du régime politique français fut rendu possible par l'attitude de l'Armée et s'opéra à Paris. Ce fut à cette époque que des engagements solennels furent pris devant le peuple français, devant l'Armée et devant les différentes communautés d'Algérie par celui qui personnifiait le nouveau pouvoir politique. Ces engagements furent pris sous forme de serments à Oran, à Mostaganem, à Bône et autres lieux de la terre algérienne ; et ces serments proclamèrent que l'Algérie resterait terre française et que tous les habitants d'Algérie deviendraient des Français à part entière. Ces engagements, nul n'était obligé de les prendre ; ces serments, nul n'était obligé de les prêter ; mais dès lors qu'ils étaient pris par un chef de gouvernement nouvellement investi, ils avaient valeur de programme politique. Serments prêtés par un officier général en uniforme devant d'autres officiers et soldats, c'était une question d'honneur, d'honnêteté intellectuelle et de simple bonne foi de tout faire, de faire tout ce qui était humainement possible pour honorer ces engagements et pour tenir ces serments.

A l'époque, ces engagements impliquaient toute une politique qui fut, dès ce moment, mise en œuvre par l'Armée et par l'administration française en Algérie ; ils signifièrent la parole donnée, au nom de la France, par d'innombrables officiers et fonctionnaires ; ils signifiaient l'engagement à nos côtés, dans la vie et dans la mort, de milliers de musulmans français qui, par les paroles mêmes du nouveau

chef de l'État, étaient incités à faire confiance à la France et à se ranger à ses côtés.

A cette époque, ces engagements représentaient pour la majorité des Français, et pour l'armée française, un programme politique qui était à la fois réaliste, conforme aux intérêts moraux et matériels de tous les habitants d'Algérie, conforme aux intérêts supérieurs et stratégiques de notre pays : l'Algérie était française depuis cent trente ans, la vie menée en commun sur le sol algérien par les diverses communautés, le sang versé en commun sur les champs de bataille, avaient créé des liens qui, vraisemblablement, pouvaient devenir inaltérables.

Le nationalisme algérien n'existait vraiment que dans des sphères assez restreintes, chez une minorité d'agitateurs politiques et de terroristes. Ce nationalisme ne touchait pas profondément les masses qu'il aurait été possible, selon toute vraisemblance, de rallier définitivement à la France dans la mesure où celle-ci se serait montrée forte, généreuse et unie. Il fallait pour cela une ligne politique ferme et continue venant de Paris, mettant en œuvre divers moyens propres à montrer aux musulmans que leur intérêt moral et matériel était de rester français, à les amener progressivement à confirmer en toute liberté leur option française. Ces musulmans avaient infiniment plus à gagner dans une véritable libération de l'individu et de leur personne humaine, libération effectuée dans la justice et dans la dignité d'homme, que dans une prétendue libération collective et nationale dont nous constatons aujourd'hui, et dont ils constatent eux-mêmes les funestes résultats.

C'est pourquoi nous étions sincèrement partisans de l'Algérie française, parce que nous estimions cette solution réaliste et bénéfique pour tous ; mais nous concevions qu'il y eut d'autres solutions pour l'avenir algérien, solutions pouvant être défendues de façon honnête et sincère ; l'impératif absolu, quelle que fût la solution finalement



retenue, était, en tout état de cause, et sous peine de trahison et d'infamie pour le pouvoir politique mettant en œuvre cette solution, de faire respecter la vie, la liberté et les biens des millions de Français de souche et de Français musulmans vivant sur cette terre.

Il apparut, dès la fin de l'année 1958, au cours de conversations privées, et à l'automne 1959 à l'occasion d'une déclaration publique, que le chef de l'Etat nouvellement investi était décidé à rompre et à remettre en question ces engagements, ces serments, prêtés avec tant de solennité, rendant caduc le programme politique et humain qu'il avait officiellement fait sien à la mi-1958. Durant ce très court laps de temps, il n'y eut aucun fait national ou international important qui pût fournir le moindre prétexte à reconsidérer ces engagements. Bien au contraire, le peuple français et les communautés d'Algérie avaient, à l'occasion du référendum de novembre 1958, approuvé massivement le principe de l'Algérie terre française ; la nouvelle Constitution, qui n'a pas été révisée depuis sur ces points, confirmait l'appartenance à la nation des départements français d'Algérie et du Sahara, rendait le président de la République responsable, sous peine de haute trahison, de l'intégrité territoriale de la nation et déclarait explicitement, en son article 89, qu'aucune procédure de révision ne pouvait être engagée concernant l'intégrité du territoire national.

Par ailleurs, il n'existait aucune nation occidentale ou amie de la France qui ne fût disposée à reconnaître le bien-fondé de nos droits et responsabilités sur l'Algérie. S'il y en avait eu, l'expérience vécue et l'exemple donné par des nations occidentales beaucoup moins puissantes que la France, montrent qu'il aurait été possible, même contre la volonté de certaines nations alliées, de maintenir ces droits et responsabilités africaines.

*Lire la suite de cette très longue et passionnante*



déclaration ici :

<https://www.bastien-thiry.fr/-Declaration-du-2-fevrier-1963->



*Hier après-midi a eu lieu une cérémonie de recueillement à Bourg-la-Reine, une cinquantaine de personnes étaient là, dont 2 des filles de Bastien-Thiry. Témoignages, discours, chants...*

